

**VILLE DE NEUFCHATEL-HARDELOT**  
**Compte-rendu**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**du 30 septembre 2009**

Le 30 septembre 2009 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PONT, suite à une convocation en date du 23 septembre 2009.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

*Avant l'ouverture du Conseil Municipal, les élus sont invités à entendre la présentation du projet de construction d'une brigade de Gendarmerie, de 12 logements locatifs et d'un lotissement d'environ 15 parcelles libres par le représentant du maître d'ouvrage (S.A. Habitat 62/59 - Monsieur PECRON).*

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2009**

➤ **Affaires générales**

1-Convention - « Association des Concours Hippiques d'Hardelot »  
2-Cirques

➤ **Ressources Humaines**

1-Révision du tableau des effectifs

➤ **Urbanisme / Grands travaux**

1-Dénomination des voies desservant le lotissement du domaine de la Garenne  
2-Bord de mer  
3-Procédure d'alignement  
4-Energies renouvelables : Bonification du C.O.S. pour les constructions performantes utilisant ces énergies

➤ **Affaires foncières**

1-Construction d'une brigade de Gendarmerie et 12 logements locatifs - Clos Minon

➤ **Finances**

1-Décision modificative n°2  
2-Subventions aux associations  
3-Marché « illuminations de Noël »

**4-MAPA - Information du Conseil**

**5-Contrat pour la collecte et l'évacuation des déchets des B.A.V.**

➤ **Culture**

**1-Programmation culturelle 2010**

➤ **Action familiale**

**1-Centre de loisirs**

➤ **Tourisme**

**1-Dénomination « commune touristique »**

**2-Création d'un groupe de travail « classement station »**

**3-Labelisation « Famille Plus »**

➤ **Infos du Maire**

- Jugement du tribunal administratif de Lille en date du 20 juillet 2009 (LECLERCQ c/ Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT)

- Compte-rendu du Conseil d'Ecole Dolto du 26 juin 2009

- Bilan des Boucles d'Hardelot 2009

- Inauguration de la salle Jean Martin

---

Date de la convocation : 23 septembre 2009

Effectif du Conseil Municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 26

Compte-rendu des délibérations affiché le : 7 octobre 2009

**Présents : 25**

M. Pont, M. Fauquet, Mme. Juilien-Peuvion, Mme. Delahaye, Mme. Lucas, M. Cousin, M. Giethlen, M. Lafrance, M. Baheux, Mme. Nourtier, M. Duhamel, Mme. Merlot, Mme. Leturcq, Mme. Gillig, M. D'Aubreby, Mme. Mantel, M. Lepingle, M. Deffrenne, Mme. Waymel, M. Vlamynck, Mme. Loisel-Mille, M. Vallet, M. Anquez, M. Rougeau, M. Van Peteghem

**Absents excusés : 1**

Mme. Graveline.

**Pouvoirs : 1**

Mme. Graveline à M. Giethlen.

**Votants : 26**

**Secrétaire de séance : Mme Juilien-Peuvion**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Madame Juilien-Peuvion qui procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2009**

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil.

**Adoption :**

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

Monsieur le Maire suspend provisoirement la séance et demande à Monsieur Pécron, représentant le maître d'ouvrage Habitat 62/59 S.A., de bien vouloir présenter le projet de construction d'une brigade de Gendarmerie, de 12 logements locatifs et d'un lotissement d'environ 15 parcelles libres.

Celui-ci présente à l'Assemblée le périmètre de l'opération, les plans de masse, puis le montage juridique et financier de l'opération.

S'ensuit un échange avec les membres du Conseil sur divers points du projet.

Monsieur Pécron apporte notamment des précisions sur le calendrier prévisionnel de lancement des travaux. Le dépôt du permis de construire devant avoir lieu en octobre 2009, ceux-ci devraient débiter au 2nd semestre 2010 pour s'achever au 3ème trimestre 2011 (environ 14 mois).

Concernant les logements aidés locatifs, Monsieur Pécron indique qu'il s'agit de T4 d'environ 75-80 m<sup>2</sup>. Les 15 lots libres (785 m<sup>2</sup>) seront quant à eux commercialisés à moins de 90 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Pécron pour cette présentation puis réouvre les débats.

### 1- Convention - « Association des Concours Hippiques d'Hardelot »

#### Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention d'occupation d'un équipement sportif communal par l'Association des Concours Hippiques d'Hardelot arrive à échéance le 1er octobre 2009.

L'article 2.5 de la convention dispose que celle-ci peut, à son terme, être reconduite par avenant.

#### Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de reconduire la convention pour une durée de trois années.

#### Adoption :

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### 2- Cirques

#### Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIETHLEN. Celui-ci présente à l'Assemblée le bilan de la saison 2009 en précisant que quatre cirques se sont installés cette année sur la commune.

Monsieur le Maire indique d'autre part qu'il convient de solliciter de nouveau le Domaine d'Hardelot afin de signer la convention annuelle d'occupation du même emplacement pour la saison 2010.

#### Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à solliciter le Domaine d'Hardelot dans ce sens.

#### Adoption :

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1-Révision du tableau des effectifs

#### **Exposé :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Juilien-Peuvion. Celle-ci informe l'Assemblée que plusieurs agents ont passé avec succès divers concours et examens professionnels et qu'il a été décidé, lors de la dernière réunion du C.T.P. le 30 juin 2009, de nommer les lauréats dans leurs nouveaux grades.

Il convient donc de réviser le tableau des effectifs comme suit :

#### **Créations de postes**

- adjoint administratif de 1ère classe : 2 postes
- agent de maîtrise : 2 postes
- technicien : 1 poste
- adjoint du patrimoine de 1ère classe : 1 poste

#### **Suppressions de postes**

- adjoint administratif de 2ème classe : 2 postes
- adjoint technique de 2ème classe : 1 poste
- adjoint technique de 1ère classe : 1 poste
- adjoint d'animation de 2ème classe : 1 poste
- adjoint du patrimoine de 2ème classe : 1 poste

#### **Proposition :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la révision du tableau des effectifs selon les modalités exposées ci-dessus.

#### **Adoption :**

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fauquet.

### 1-Dénomination des voies desservant le lotissement du domaine de la Garenne

#### Exposé :

Monsieur Fauquet informe l'Assemblée de la création de nouvelles voies de desserte situées dans le lotissement du « Domaine de la Garenne » et précise qu'il y a lieu de les dénommer.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur les appellations suivantes :

- Allée des Colombes (la plus longue) ;
- Allée des Passereaux ;
- Allée des Pics verts.

#### Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les dénominations susmentionnées pour ces trois voies.

#### Adoption :

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

### 2-Bord de mer - Information du Conseil

Monsieur Fauquet informe l'Assemblée du démarrage prévisionnel des travaux en bord de mer à compter de la deuxième quinzaine d'octobre 2009. Une réunion publique d'information des riverains est prévue le 31 octobre 2009 à 10h30 au salon Escoffier.

Monsieur Fauquet précise d'autre part qu'afin de réaménager un espace pour les toilettes publiques en bord de mer, il convient d'envisager un avenant au marché de travaux. Celui-ci sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil.

### 3-Procédure d'alignement

#### Exposé :

Monsieur Fauquet signale à l'Assemblée que la commune est, depuis le désengagement de la D.D.E. de ce type de procédure, assez régulièrement sollicitée pour l'établissement d'arrêtés d'alignement.

Afin de permettre à la commune de répondre à ses obligations en ce domaine, il est proposé, ponctuellement, d'externaliser l'instruction des demandes d'arrêté d'alignement auprès d'un prestataire privé (géomètre).

Le montant des honoraires pour ce type de prestation est d'environ 120,00 € H.T.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée de donner un accord de principe au recours ponctuel à un prestataire extérieur pour l'instruction des demandes d'arrêté d'alignement.

**Adoption :**

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**4-Energies renouvelables : Bonification du C.O.S. pour les constructions performantes utilisant ces énergies****Exposé :**

Monsieur Fauquet informe l'Assemblée que les articles L128-1 et L128-2 du code de l'urbanisme stipulent qu'un dépassement du coefficient d'occupation des sols est autorisé, dans la limite de 20%, pour les constructions remplissant les critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable. Un arrêté du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement en date du 3 mai 2007 apporte des précisions sur les conditions à remplir pour bénéficier du dépassement de C.O.S.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe d'une bonification du C.O.S. afin d'améliorer la performance énergétique des constructions de la commune et de favoriser ainsi les économies d'énergie ;
- d'instituer un dépassement de C.O.S. de 20% pour toutes les zones du P.L.U. afin de favoriser les constructions remplissant les critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable.

Madame Merlot s'interroge sur les conséquences du dépassement de C.O.S. sur la hauteur des bâtiments. Monsieur Fauquet lui répond que seule la surface au sol est concernée par le dépassement du C.O.S., les autres règles du P.L.U. demeurant inchangées.

Monsieur Rougeau émet des réserves quant à l'incidence d'un dépassement du C.O.S. de 20% pour toutes les zones du P.L.U.

Monsieur le Maire propose de modifier la rédaction du second alinéa de la proposition et de la remplacer par la rédaction suivante : « d'approuver le principe d'un dépassement de C.O.S. de 20% pour toutes les zones du P.L.U. afin de favoriser les constructions remplissant les critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable ».

**Adoption :**

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 22

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 4

La proposition est adoptée.

### 1-Construction d'une brigade de Gendarmerie et 12 logements locatifs - Clos Minon

#### Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 décembre 2008, l'Assemblée a :

- confirmé le choix de l'opérateur Habitat 62/59 S.A. pour la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- validé le recours à la procédure du bail emphytéotique administratif (B.E.A.) pour le montage financier du dossier ;
- autorisé la signature du B.E.A. avec Habitat 62/59 S.A. ;
- autorisé la signature de la convention de mise à disposition des locaux par Habitat 62/59 S.A. auprès de la commune ;
- autorisé la signature du bail de sous-location avec la Gendarmerie ;
- adopté la dénomination du nouveau quartier « Le Clos Minon ».

#### Proposition :

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de l'opération, et notamment des éléments se rapportant à son montage juridique et financier, il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser la vente à Habitat 62/59 S.A. de deux logements de l'ancienne gendarmerie au prix de 300.000 € net vendeur ;
- d'autoriser la vente à Habitat 62/59 S.A., sous réserve d'une estimation concordante des Domaines, d'un foncier de 20.755 m<sup>2</sup> destiné à accueillir les logements locatifs (12) et les parcelles libres (environ 15) hors gendarmerie sur la base de 5 € le m<sup>2</sup>, soit 103.775 € net vendeur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la vente de ces biens ainsi que les actes définitifs de vente ;
- d'autoriser une participation financière de la commune à hauteur de 131.875 € pour l'aménagement de l'ensemble des voiries et réseaux divers sous maîtrise d'ouvrage de la société HABITAT 62/59 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'équipement avec HABITAT 62/59 afin de répartir la charge des équipements communs réalisés dans le cadre de la gendarmerie (sous maîtrise d'ouvrage HABITAT 62/59) et des 12 logements locatifs aidés individuels (sous maîtrise d'ouvrage HABITAT 62/59).

#### Adoption :

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## FINANCES

### 1-Décision modificative n°2

#### Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cousin qui présente à l'Assemblée le projet de décision modificative n° 2.

Monsieur Anquez sollicite quelques informations quant à l'affectation de certains comptes. Monsieur Cousin lui communique les précisions nécessaires.

#### Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter la décision modificative n° 2.

#### Adoption :

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 23

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 3

La proposition est adoptée.

### 2-Subventions aux associations

#### Exposé :

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée les demandes de subventions complémentaires du Club des Drakkars et de l'Ecole Sainte-Marie, en apportant les précisions suivantes :

#### Club des Drakkars :

4 pilotes du club ont été sélectionnés en équipe de France de char à voile pour participer aux championnats d'Europe en Allemagne du 18 au 25 septembre 2009. Afin de couvrir une partie des frais de déplacement, le club sollicite auprès de la commune une aide financière de 800 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Deffrenne qui communique à l'Assemblée les résultats du club lors de sa participation aux Championnats d'Europe : celui-ci a été consacré Champion d'Europe par équipe, tandis que deux de ses membres ont été classés respectivement vice-champion d'Europe et 3ème. A l'énoncé de ces résultats, l'Assemblée exprime ses félicitations au club.

#### Ecole Sainte-Marie :

Il a été accordé à l'école, par délibération du 17 juin 2009, pour les activités « piscine » et « patinoire », une subvention d'un montant de 250 €. Au vu des budgets prévisionnels présentés par l'école (respectivement 272 € pour l'activité piscine et 285 € pour l'activité patinoire), une subvention complémentaire de 310 € est nécessaire.

**Proposition :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accorder au club des Drakkars et à l'école Sainte-Marie les subventions demandées.

**Adoption :**

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**3-Marché « illuminations de Noël »****Exposé :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie les 2 et 9 septembre derniers en vue de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres des différents candidats.

Après analyse, la commission a établi son rapport et décidé d'attribuer le marché à la société BLACHERE pour un montant de 78.531,25 € H.T., soit 93.923,37 € T.T.C.

**Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée de retenir, pour le marché « illuminations de Noël : location, pose, maintenance et dépose de motifs lumineux », la société BLACHERE pour un montant de 93.923,37 € T.T.C.

**Adoption :**

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

**4-M.A.P.A. - Information du Conseil**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des marchés publics récemment passés en application de l'article 28 du C.M.P.

Date	Objet	Titulaire du Marché	Montant HT	Montant TTC
06/04/2009	Réfection rue d'Artois	EIFFAGE T.P.	17.215,00	20.589,14
30/04/2009	Bassin rue Corne	EIFFAGE T.P.	15.050,00	17.999,80
25/06/2009	Acquisition de matériel de sonorisation (mise à disposition des Dauphines)	SEILLER ELECTRONIQUE	282,50	337,90
		AVENIC	1.011,13	1.209,31
30/06/2009	Spectacles pyrotechniques des 14 juillet et 8 août	EUROFETES	22.575,25	27.000,00
30/06/2009	Aménagement aire de jeux	HAGS	12.206,00	14.598,38
30/06/2009	Fourniture et pose de clôtures et d'un chalet dans l'enceinte du terrain de football	LITTORAL PAYSAGE	14.760,00	17.652,96

06/07/2009	Extension du réseau d'assainissement d'eaux pluviales de l'avenue Georges V	EUROVIA	41.063,20	49.111,59
07/07/2009	Réfection de chaussée - Rue de la Basse Flaque, rue Corne et autres	EUROVIA	80.405,15	96.164,56
08/07/2009	Achat d'une servante pour l'atelier mécanique	BÉAURAIN PROLIANS	2.014,23	2.409,02
22/07/2009	Fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale	SIGNAUX GIROD	14.761,16	17.654,35
23/09/2009	Location d'une structure modulaire	PORTAKABIN	44.247,00	52.919,00

## 5-Contrat pour la collecte et l'évacuation des déchets des B.A.V.

### Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gillig qui informe l'Assemblée que 4 bornes aériennes en apport volontaire (B.A.V.) ont été récemment implantées à Hardelot. Un contrat de collecte doit maintenant être conclu avec la société SITA pour la prise en charge et l'évacuation des déchets.

### La fréquence des collectes est la suivante :

- déchets ménagers : 2 collectes hebdomadaires de mai à septembre  
1 collecte hebdomadaire d'octobre à avril

Coût : 94,00 € H.T. / passage

- emballages valorisables : 1 collecte hebdomadaire

Coût : 80,00 € H.T. / passage

### Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer le contrat de collecte avec la société SITA.

### Adoption :

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## CULTURE

### 1- Programmation culturelle 2010

#### Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Leturcq. Celle-ci présente dans un premier temps à l'Assemblée la proposition de manifestations culturelles de l'association l'Espérance pour l'année 2010.

Madame Leturcq précise que l'association sollicite dans le cadre de cette programmation la signature de contrats de cession avec la Mairie afin de pouvoir bénéficier de prêt de matériel de la C.A.B. Pour répondre aux exigences de la C.A.B. en la matière, les spectacles sous contrats de cession doivent être organisés par la ville et sont donc à la charge de cette dernière.

Les membres de l'Assemblée sollicitent des informations complémentaires sur la demande de l'association concernant le financement de certains postes : repas des techniciens, SACEM, communication. Après en avoir débattu, les membres de l'Assemblée ne souhaitent pas que ces frais incombent à la commune et suggèrent que l'association trouve une autre solution afin de les financer.

Madame Leturcq présente ensuite à l'Assemblée la programmation culturelle 2010 proposée par la commune.

Madame Gillig demande des précisions sur le contenu des programmes qui sont présentés par le Rollmops ainsi que le public concerné. Madame Leturcq lui répond en indiquant que les spectacles s'adressent à tout public.

Elle poursuit dans un autre registre en indiquant que plusieurs personnes de la commune souhaitent suivre des cours d'anglais conversationnel. L'association proposée est « Dare to speak english ». Cette dernière intervient déjà sur la commune de Wimille, moyennant une cotisation annuelle des adhérents de 10 € et un coût horaire des cours de 1 €. Le principe retenu serait la mise à disposition, une fois par semaine, d'une salle de la commune.

#### Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de retenir pour 2010 la programmation culturelle suivante :

Spectacles Théâtre du Rollmops			
Spectacle(s)	Date	Montant prévisionnel	Tarifs adulte / enfant
« Les Romains Michel »	26 février 2010	Coût global : environ 15.000,00 €	5 € / 3 €
« Le Petit Prince »	14 mai 2010		5 € / 3 €
« Ivresse Tango »	8 octobre 2010		5 € / 3 €
« Vendeurs de Mots »	12 novembre 2010		5 € / 3 €
« To be or not to be »	10 décembre 2010		5 € / 3 €
Association franco-hongroise			
Spectacle(s)	Date	Montant prévisionnel	
« Orchestre tsigane »	12 juin 2010	Coût global : environ 2.200,00 €	
Chorale des Enfants de la République Tchèque			
Spectacle(s)	Date	Montant prévisionnel	
« Enfants Tchèques »	26 - 28 octobre 2010	Coût global : environ 1.100 € + hébergement	

- de donner un accord de principe pour la mise à disposition, une fois par semaine, d'une salle communale au bénéfice de l'association « Dare to speak english » en vue d'y tenir des cours d'anglais conversationnel.

**Adoption :**

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

Après le vote, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association culturelle l'Espérance concernant la finale de l'émission « En Avant la Musique », diffusée sur France 3.

Sélectionnée parmi les 24 orchestres, l'Association concourra dans la deuxième phase du jeu pour participer à la soirée spéciale « Gens du Nord » à l'Olympia à Paris.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement en deuxième position avec 10.8 % des votes exprimés, l'association peut être soutenue via un vote par internet. Pour cela il suffit de taper sur n'importe quel moteur de recherche « **participer France 3 en avant la musique** » puis de participer au vote jusqu'au 3 décembre.

## ACTION FAMILIALE

### 1- Centre de loisirs

#### Tarifs pour le centre de loisirs de la Toussaint 2009

##### Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Juilien-Peuvion. Celle-ci informe l'Assemblée que les vacances de la Toussaint durent sept jours (soit une semaine et deux jours). Elle propose à l'Assemblée d'appliquer pour le centre les mêmes tarifs que l'année dernière, à savoir :

Commune	Tarifs
Pour le 1er enfant : - une semaine - deux semaines (soit sept jours)	16 € 21 €
A partir du 2nd enfant : - une semaine - deux semaines (soit sept jours)	11 € 14 €

Extérieur	Tarifs
Pour le 1er enfant : - une semaine - deux semaines (soit sept jours)	21 € 26 €
A partir du 2nd enfant : - une semaine - deux semaines (soit sept jours)	16 € 19 €

##### Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de retenir pour le centre de la Toussaint 2009 les tarifs susmentionnés.

##### Adoption :

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

#### Dates du centre de loisirs pour l'année scolaire 2009-2010

##### Exposé :

Madame Juilien-Peuvion poursuit et communique à l'Assemblée le calendrier du centre pour la période scolaire 2009-2010. Elle précise que suite à de nouvelles directives de la C.A.F., les tarifs du centre pour les vacances et les mercredis de l'année 2010 seront évoqués lors d'un prochain Conseil.

## Vacances scolaires

Toussaint	Février	Avril	Juillet-Août
Lundi 26/10 au mardi 03/11, soit 7 jours	Lundi 08/02 au vendredi 19/02, soit 10 jours	Lundi 05/04 au vendredi 16/04, soit 14 jours	Lundi 05/07 au vendredi 20/08 soit 7 semaines

## Mercredis de l'année 2010

<b>Janvier</b>	6, 13, 20, 27
<b>Février</b>	3, 24
<b>Mars</b>	3, 10, 17, 24, 31
<b>Avril</b>	21, 28
<b>Mai</b>	5, 12, 19, 26
<b>Juin</b>	2, 9, 16, 23
<b>Septembre</b>	15, 22, 29
<b>Octobre</b>	6, 13, 20
<b>Novembre</b>	10, 17, 24
<b>Décembre</b>	1, 8, 15

### Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de retenir pour l'année scolaire 2009-2010 les dates indiquées ci-dessus.

### Adoption :

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## 1- Dénomination « commune touristique »

### Exposé :

Monsieur le Maire demande à Madame Delahaye de présenter à l'Assemblée le dossier de demande de dénomination de « commune touristique », cette dénomination étant nécessaire pour pouvoir ensuite prétendre au statut de station classée de tourisme.

### Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de solliciter la dénomination de commune touristique auprès de la Préfecture, en application de la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 du 3 septembre 2008, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces requises pour le montage du dossier.

### Adoption :

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## 2- Création d'un groupe de travail « classement station »

Dans le cadre d'une demande de classement en station balnéaire et afin de répondre à l'ensemble des critères requis pour ce classement, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée intéressés la création d'un groupe de travail.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Monsieur le Maire, Madame Delahaye, Monsieur Fauquet, Madame Leturcq, Madame Gillig, Madame Merlot, Monsieur D'Aubreby, Monsieur Vallet et Monsieur Van Peteghem.

## 3- Labellisation « famille plus »

### Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delahaye. Celle-ci présente à l'Assemblée le label « Famille Plus ».

### Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de :

- solliciter le label « Famille Plus »,
- en approuver le cahier des charges,
- désigner comme référente qualité pour la commune la Directrice de l'Office du Tourisme.

**Adoption :**

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

## INFOS DU MAIRE

- Jugement du tribunal administratif de Lille en date du 20 juillet 2009 (LECLERCQ c/ Commune de NEUFCHATEL-HARDELOT)
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole Dolto du 26 juin 2009
- Bilan des Boucles d'Hardelot 2009
- Inauguration de la salle Jean Martin

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la salle Jean Martin sera inaugurée le samedi 7 novembre à 12h00, sous la Présidence de Monsieur Percheron, Monsieur Cuvillier, Monsieur Dissaux et Monsieur Rousseau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance  
Mme Paulette JUILIEN - PEUVION

Vu pour être affiché le 7 Octobre 2009 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire  
M. Jean-Pierre PONT

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication :*

*\* d'un recours gracieux auprès du Maire de Neufchâtel-Hardelot.*

*\* d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille*

---

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2009